



CONSEIL MUNICIPAL du mardi 21 avril 2026 COMPTE-RENDU

DE202604-635 Constatation de la répartition du fonds de solidarité GBA

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les Attributions de compensation (AC) permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont actualisés, chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Le fonds de solidarité destiné aux communes de moins de mille habitants s'élève en 2026 à 200 000 €. La délibération du Conseil communautaire du 16 février 2026 a acté le montant par commune selon les modalités de calcul détaillées ci-dessus.

Cette actualisation modifie le montant des AC en fonctionnement et suppose une révision libre de cette attribution, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération concordante de leur conseil municipal. Par cet acte, les communes éligibles acceptent le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2026. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT adopté le 24 septembre 2019

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 février 2026 fixant le montant des attributions de compensation provisoires ;

VU l'exposé qui précède ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

que la commune de Vandains se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 6 764,99€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de Communauté de Grand Bourg Agglomération du 16 février 2026.

DE202604-636 Délibération pour nomination des référents du CNAS

Mme Le Maire invite le conseil municipal à désigner un nouveau délégué élu au Comité du Centre d'Action Sociale pour une durée de 6 ans. Ce membre de l'organe délibérant assistera à l'Assemblée départementale annuelle du CNAS en qualité de délégué élu.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Désigne Madame Christelle BERARDAN, Maire, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

DE202604-637 Délibération liste des propositions pour les membres de la CCID

Le Conseil Municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs suivante :

VU que le nombre d'habitants de la commune de Vandains s'élevant à 739 comporte moins de 2000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **PROPOSE** la liste ci-annexée

Annexe à la délibération DE202604-637
Proposition des membres de la CCID

DE202604-638 Gratification sous forme de bon d'achat Réparation Camion Pompiers Unimog

Madame le Maire propose de gratifier Florent BRETONNIERE à hauteur de 300€ via une carte cadeau auprès d'un des fournisseurs du centre commercial CAP EMERAUDE afin de le remercier pour avoir réparé le camion Unimog des Pompiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** la gratification pour un montant de 300€ sous forme de bon cadeau auprès d'un des fournisseurs du centre commercial CAP EMERAUDE à M. Florent BRETONNIERE comme récompense pour avoir réparé le camion Unimog des Pompiers,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 623, publicité, publications, relations publiques.

DE202604-639 Délibération validation des bureaux structure, Validation devis HB Dessin Commerce

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser la réhabilitation du commerce « Bar épicerie Le Christine » suite à son arrêt d'activité, compte tenu de la nécessité de maintenir et développer l'activité commerciale sur le territoire communal pour la vie économique et sociale locale.

Le projet de l'agence d'ingénierie 01 ayant été abandonné, le devis établi par HB Dessin permettant une nouvelle étude du projet a été validé par délibération du 10 mars 2026 pour un montant de 10 600€ TTC. Compte tenu des études déjà réalisées, HB Dessin a réévalué son intervention (dossier permis de construire, plans avant-projet, coordination et planning des travaux) son devis qui s'élève désormais à 9 400€ TTC. Le montant estimé de son projet s'élève à 600 000€.

Madame le Maire propose également de retenir l'entreprise ECP Associés pour l'établissement des pièces techniques du projet dont le devis s'élève à 8 640€ TTC et l'entreprise IBEQA pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre fluides partielle s'élevant à 14 880€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** le nouveau projet de réhabilitation du commerce d'un montant estimé à 600 000€ proposé par HB Dessin et sa mission s'élevant à 9 400€ TTC ainsi que les devis de ECP Associés pour 8 640€ TTC et IBEQA pour 14 880€ TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Questions diverses

☞ Le Centre de Gestion de l'Ain nous informe du renouvellement de son Conseil d'administration suite aux élections municipales. Peuvent être candidats les Maires, les conseillers municipaux des communes affiliées au CDG. Mme le Maire demande si des élus sont intéressés pour siéger au Conseil d'administration, en leur listant les missions. Aucun ne souhaite être candidat.

☞ Nous recevons un courrier de l'inspecteur d'académie nous demandant la validation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour notre école Eugène DUBOIS. Ce rapport porte sur les risques majeurs, tout comme les risques d'attentats et informe sur les dispositions à prendre en cas d'application, notamment en cas d'attentat. Les enfants sont confinés à l'intérieur de l'école ou doivent s'échapper au plus vite du bâtiment en fonction du risque, pour se rendre à la salle des fêtes ou à la mairie.

☞ Nous avons reçu un courrier du Lieutenant-colonel Richard Valette, Délégué militaire du département de l'Ain, nous informant du souhait de la continuité de l'information régulière sur les questions défenses. Un rôle d'information des évènements et activités entre les forces armées et la population, sensibilisation des jeunes recensés sur le parcours citoyen, facilitation des échanges), comme précisé dans l'instruction N°282 du 08 janvier 2009. Pascal CURT continuera donc à être le référent pour Vandeins.

☞ Nous avons eu une demande des colotis du Lotissement de l'Orée du Village pour la reprise de voirie. Les élus s'opposent à cette reprise de voirie, l'éclairage public dans ce lotissement n'étant pas fonctionnel car jamais installé par le lotisseur.

☞ Mme le Maire informe les élus d'un dossier d'urbanisme sur lequel nous avons reçu une requête. Ce garage est implanté sur une servitude de passage du réseau d'eau potable d'un propriétaire voisin. Une rencontre va être organisée avec les différentes parties.

☞ Une nouvelle bibliothèque numérique arrive dans l'Ain. Elle permet d'accéder gratuitement à la vision de films, de musique, de livres et magazines. Un lien URL pour plus d'informations est disponible <https://sofa.ain.fr/accueil-portal.aspx> et pour télécharger les visuels le lien <https://fromsmash.com:/wa2Lbf3xFh-ct>. Ces liens seront mis en ligne sur nos supports de communication.

☞ Suite aux élections municipales, Mme Le Maire siègera au Conseil Départemental de l'Education National de l'Ain pour représenter l'AMF.

☞ Le conservatoire de musique lance l'appel à projet dans les écoles pour l'intervention en milieu scolaire, année 2026-2027, Ces projets artistiques et culturels aux bénéfiques des enfants s'effectuent avec un intervenant extérieur. Les écoles doivent rendre leur réponse avant le 7 mai. Le SIVOSS finance la partie restant à charge, GBA prend en charge deux heures d'intervention sur trois.

☞ L'élection du Président de Grand Bourg Agglomération a eu lieu ce vendredi 10 avril. Deux candidats ont présenté leur candidature M. DEBAT Jean-François et M. CHAPUIS Alain. Après dépouillement des résultats M. DEBAT Jean-François a été élu avec 85 voix, M. CHAPUIS

Alain 23 voix.

☞ L'opération « créez et restaurez des haies et des mares » portée par GBA se poursuit. Pour ce défi, Julie MEYER-JEAN de GBA s'est entourée de plusieurs partenaires. Le challenge de cette année est de planter 9 kms de haies. Pour rappel, en 2023 GBA s'était lancé le défi de planter 42 kms de haie et créer/restaure 42 mares sur son territoire (objectif atteint). Inscription sur la plateforme pour pouvoir bénéficier de financement.

☞ Nous avons reçu une lettre de remerciement de la FNACA pour l'organisation de la journée du 19 mars.
Suite à un oubli des membres de la FNACA, le jour même, il nous a été demandé de remercier les chanteurs de la chorale de Vandeins.

☞ M. Le Préfet a adressé ses félicitations aux nouveaux élus pour leur engagement.

☞ Le service de la Poste nous demande un rendez-vous afin de nous présenter les solutions sur mesure que la Poste peut offrir aux communes.

☞ Mme le Maire demande aux élus qui seraient intéressés pour gérer les panneaux d'affichage de la commune. Olivier GABILLET & Julien CARLET proposent leur candidature.

☞ Cérémonie à 11h du 8 mai :

Commission animation Pascal Curt : prévoir organisation (micro, boissons, apéritif, etc.)
Rendez-vous à 10h45 pour le défilé devant la Mairie. Mme Le Maire précise que la présence des conseillers est souhaitée.

☞ Mme Le Maire propose une visite de tous les bâtiments publics de la commune avec les nouveaux élus le vendredi 24 avril à 18h.

☞ L'installation des 2 éclairages solaires est à prévoir d'ici la rentrée scolaire de septembre.

☞ La bute devant la mairie le long du lotissement LOGIDIA est envahie par des ronces. Il faut tailler cette haie. Notre agent ne peut pas assurer seul cette tâche. Les élus interviendront dès que possible avec l'agent.

☞ Mme le Maire demande si les élus valident l'organisation de l'apéritif dinatoire en date du vendredi 26 juin 2026. Une animation rétrospective d'un avant est envisagée après mandature.

Compte rendu de réunions

- Commission urbanisme : examen de 4 dossiers
- Commission communication : 1ère réunion pour informer les nouveaux membres, continuité du bulletin, de la brève en juin.

Invitations à venir

- De Ferme en ferme le jeudi 21 mai Les coulisses de l'innovation
- CAUE AG le jeudi 30 avril à 9h430 Jujurieux

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h05

La prochaine séance de conseil sera le : mardi 19 Mai à 19h30